



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57**

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-246</b></p>
--

Le 24 janvier 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TACCONI.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

**VU** la convention de Délégation de Service Public notifiée le 22 décembre 2005, et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que ces 8 avenants,

**VU** le rapport n° CSR 2022-246 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023.

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Déléataire de requérir l'autorisation expresse du Délégant pour toutes conclusions de Contrats de long terme dont la durée dépasse l'échéance de la convention de DSP.

**CONSIDERANT** les besoins exprimés ci-dessous par le client GTT France SAS.

Contrat GTT France SAS	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
METZ - ZOUFFTGEN	2023	56 200	252 900 €	2033	10 ans
TOTAL			252 900 €		

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** la signature de ce contrat d'IRU pour 10 ans allant au-delà de la durée de la convention actuelle,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 18  
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Pierre TACCONI

Le Secrétaire

  
Patrick RISSER